

### **.: MISE EN CONTEXTE**

En octobre 2020, la Ville de CandiAc officialisait le rôle important de la culture dans son développement durable en adoptant sa toute première politique culturelle : *Culture CandiAc*. À travers celle-ci, la Ville a pris un engagement transversal et structurant : celui d'enraciner la culture au cœur de ses milieux de vie. Par cette politique et les actions qui en découlent, CandiAc reconnaît que la culture, dans toutes ses dimensions et ses potentialités, est une condition essentielle au développement d'une ville durable, inclusive, proactive et innovante.

Parmi les grandes orientations dictées par *Culture CandiAc*, la Ville souhaite soutenir la pratique artistique et l'engagement des créateurs et créatrices dans la collectivité. L'achat d'œuvres d'art créées par des artistes de la région faisant déjà partie de ses actions, il importait à la municipalité de s'assurer que l'encadrement de ces acquisitions était en phase avec sa politique culturelle. Ainsi, en octobre 2023, la Ville a procédé à la bonification de sa politique d'acquisition, de gestion et de conservation d'œuvres d'art adoptée en juin 2018. Les objectifs de cette politique sont les suivants :

- Accorder aux artistes une visibilité de leurs œuvres dans les espaces publics, leur permettant ainsi de participer pleinement au développement culturel de la Ville;
- Contribuer à la mise en valeur d'artistes de CandiAc et de la région;
- Enrichir la collection en acquérant des œuvres d'art qui enrichiront le patrimoine culturel et qui témoigneront de l'identité culturelle candiacoise;
- Accroître l'accessibilité des arts à l'ensemble de la population;
- Assurer un développement cohérent, novateur et sélectif de la collection;
- Positionner la municipalité comme facilitateur et diffuseur des arts visuels de la région.

Tout artiste qui souhaite soumettre un dossier pour acquisition doit l'envoyer par courriel avec les documents exigés. L'artiste ne peut déposer qu'un seul dossier par année.

### **.: CRITÈRES DE SÉLECTION**

- La qualité artistique de l'œuvre proposée;
- Œuvre d'art réalisée par un artiste professionnel;
- Le lieu de résidence ou d'origine de l'artiste;
- L'empreinte significative de l'artiste pour la Ville de CandiAc;
- La notoriété de l'artiste;
- L'état de conservation de l'œuvre;
- Le coût de l'œuvre et sa valeur marchande;
- La capacité de la Ville à acquérir et à conserver adéquatement l'œuvre;
- La cohérence avec la planification stratégique et la politique culturelle de la Ville de CandiAc.

# APPEL DE DOSSIERS 2024

## ACQUISITIONS D'ŒUVRES D'ART



### **.: DOSSIER DE CANDIDATURE**

- Le formulaire de proposition;
- Le curriculum vitae de l'artistique;
- Une photographie numérique de l'œuvre;
- Tout autre document pertinent pour la demande.

**Vous devez faire parvenir votre candidature avant le 7 octobre 2024 à :**

[loisirs@candiac.ca](mailto:loisirs@candiac.ca) | Objet : Candidature – Acquisitions 2024

**Pour toute information, veuillez contacter :**

Renaud Marotte-Ménard, coordonateur – vie culturelle et communautaire

450 635-1586 | [rmarotte@candiac.ca](mailto:rmarotte@candiac.ca)

Les candidatures seront traitées en conformité avec la *Politique d'acquisition, de gestion et de conservation d'œuvres d'art de la Ville de Candiac*.

Un comité de sélection évaluera les dossiers reçus. Tout dossier incomplet sera considéré comme non admissible.